

# PSAR II

## Section pertinente concernant le bassin du Lac Taureau

Dans le cadre de l'audience publique du BAPE :  
Implantation d'une mini-centrale hydroélectrique  
au Barrage Matawin

MRC de Matawinie  
14 novembre 2005  
Saint-Michel-des-Saints

## **Le positionnement de la municipalité à titre de centres récréotouristiques**

Saint-Michel-des-Saints est considéré comme l'étoile montante du récréotourisme en Matawinie et dans Lanaudière. Les importants investissements privés réalisés sur les rives du réservoir sont là pour le démontrer. Parmi les défis qui attendent cette municipalité, il y a la ségrégation entre les activités écotouristiques et les activités plus lourdes. Le parc régional du Lac Taureau soulève, à lui seul, de nombreuses problématiques à ce sujet. Mais faisant abstraction du Parc, Saint-Michel-des-Saints est perçue comme la destination idéale pour la randonnée motorisée sous toutes ses formes. La présence des vastes territoires forestiers environnants devrait constituer la matière première de ces activités.

## **Le Lac Taureau comme parc régional**

Le bassin du lac Taureau apparaît sur la carte de la gestion des ressources du PSAR II dans la grande affectation du territoire récréative. Ce lac possède une grande valeur en terme d'intérêts et de potentiels récréatifs. Le réservoir Taureau, par le fait même le parc Taureau, est une représentation fidèle de la mosaïque naturelle matawienne de l'unité physiographique Hautes Terres Centrales. Le lac Taureau est présentement en processus pour consolider son statut de parc régional.

La création du parc régional du Lac Taureau répond à l'intérêt soutenu que les municipalités locales, la MRC et les populations impliquées ont manifesté au cours de la dernière décennie. Aucun autre projet de parcs régionaux de la Matawinie n'aura fait l'objet d'autant d'efforts de planification et d'études que celui-ci. Avec une superficie de 29 000 hectares, ce lac est le plus grand plan d'eau accessible situé dans un rayon de deux (2) heures de route depuis Montréal, en dehors du couloir fluvial Saint-Laurent.

## **Historique de la création des parcs régionaux**

L'histoire des parcs régionaux remonte aux années 70, alors que l'État québécois établissait une première politique permettant leur création. Les premiers aménagements des Sept-Chutes à Saint-Zénon et de la Forêt Ouareau datent, d'ailleurs, de cette époque. Dans les années 80, le choix du milieu régional, via le Schéma d'aménagement, s'est inscrit dans cette lancée et s'est vu confirmé en 1993 par la modification du Code municipal créant le statut de parc régional et permettant aux MRC de les constituer et de les gérer.

La mise en réseau de nos parcs régionaux s'appuie donc, aujourd'hui, sur des acquis fort précieux en terme d'équipements et d'expériences. Aussi, la mise en commun des divers besoins propres à leur gestion trouvera son aboutissement à travers une offre concertée.

La notion de parcs régionaux mis en réseau a réellement pris son sens à travers la création du Sentier national. En le positionnant par rapport à trois (3) de nos parcs régionaux, cela a permis de travailler à un concept intégrateur, les reliant entre eux et nous incitant à positionner chacun de ces équipements les uns par rapport aux autres en terme de contenu spécifique. Aussi, en traversant les Hautes Laurentides d'Est en Ouest, on comprendra que l'effet intégrateur du Sentier national vaut aussi pour l'ensemble des autres équipements touristiques qui s'y trouvent.

### **Offre récréative du parc Taureau**

L'offre des parcs régionaux de la Matawinie se distingue donc par sa qualité et sa grande diversité. Par ailleurs, la valorisation intégrée des parcs régionaux permet de développer un contenu d'animation et d'activités de plein air dans un domaine en croissance, mais faiblement développé dans Lanaudière, soit l'écotourisme. En plus de s'offrir la détente, la clientèle des parcs régionaux aura accès à des centres et des sentiers d'interprétation, de même qu'à des visites guidées autour de thématiques précises propres à leur territoire. En axant le développement de ces activités vers les spécificités, on accroît nécessairement la complémentarité des expériences à vivre.

Jusqu'à maintenant, l'offre des parcs se manifeste surtout via la création des réseaux de sentiers et la mise en disponibilité d'espace de camping. Dans les parcs de la Forêt Ouareau, des Sept Chutes et de la Chute-à-Bull les réseaux de sentiers ont connu un important développement, ce qui ne s'observe pas encore au niveau du parc du Lac Taureau. Par contre, ce dernier dispose déjà de deux (2) terrains de camping privés et d'un autre de tenure publique. L'achèvement de la mise en place de ces équipements représente la phase 1 de chacun des parcs. Cette phase est consacrée à l'occupation du territoire et à la manifestation de la présence d'une gestion publique régionale.

La seconde phase de développement va mettre l'accent sur l'animation. Il existe actuellement quelques installations à cet effet, mais de qualité inégale. Or, tous ces contenus d'animation doivent être revus pour assurer une mise en valeur spécifique à chaque parc. Aussi, il existe un bon potentiel pour développer des activités avec animateurs, ce qui est déjà assez bien cerné dans le cas du parc du Lac Taureau. Des pavillons de faible capacité (moins de 40 personnes) devront être érigés à cette fin. Avec l'amélioration du produit écotouristique, cette seconde phase va aussi comprendre un redéploiement des activités de promotion.

La troisième phase devrait être consacrée à l'implantation d'équipements de plus gros calibres, soit un centre d'interprétation de l'histoire naturelle et humaine pour chacun des parcs. Ces équipements seraient conçus pour recevoir globalement une centaine de personnes en rotation entre deux (2) ou trois (3) salles proposant des expériences d'animation différentes.

Pour chaque parc régional, comme pour le Sentier national, un Plan d'aménagement définitif va identifier chacune de ses installations et les situer dans les trois (3) phases de développement qui viennent d'être définies. Une estimation précise des dépenses en immobilisation sera alors disponible.

### **L'importance de la villégiature**

Au-delà des Hautes Laurentides, le réservoir Taureau, l'axe des lacs Légaré-Villiers et le lac Charland sont déjà occupés plus ou moins largement par la villégiature. Mentionnons que les Zecs Lavigne et des Nymphes, localisées dans les Hautes Laurentides et sur le plateau du Mastigou, contiennent, toutefois, quelques hameaux de villégiature.

### **Les terrains sensibles en Matawinie et leur comportement**

#### *Pour le réservoir Taureau*

Les formations sablonneuses prédominent nettement autour du réservoir Taureau, celles-ci étant facilement érodées sous l'action des vagues et du batillage. Le marnage du réservoir ayant, à maints endroits, pour effet d'évacuer les sables accumulés au niveau des plates-formes littorales, on y observe un recul constant des falaises, même après plus de 50 ans de mise à eau. Pour mieux parer aux impacts de cette dynamique sur l'occupation des rives, la hauteur de talus retenue pour la détermination de la zone à risques de mouvements de terrain est de cinq (5) mètres.

Sur les rives du réservoir Taureau, on observe des sables fins à moyens stratifiés avec des interlits d'argile pouvant atteindre un centimètre d'épaisseur. Ces rythmites reposent sur un dépôt semblable, mais très fortement plissé et faillé et contenant une proportion d'argile plus importante. Cette station est localisée sur la côte Ouest de la baie Saint-Ignace et à environ trois (3) kilomètres au Sud de l'île du Village. L'interface entre ces deux (2) formations est surtout indiquée par l'apparition des argiles déformées au niveau de l'entrant et s'observe surtout dans la partie Sud de la baie Saint-Ignace. On observe, aussi, que la granulométrie du dépôt devient de plus en plus fine vers le Sud et que la hauteur des falaises s'élève aussi progressivement pour passer d'une dizaine de mètres à une cinquantaine de mètres à l'embouchure du ruisseau Saint-Ignace.

À de rares endroits, on peut aussi observer des lentilles de till intercalées à l'intérieur des rythmites, ces dernières pouvant atteindre des épaisseurs peu communes de 50 centimètres, ce qui est exceptionnel dans la stratigraphie des dépôts glaciolacustres du Québec.

C'est aussi dans la moitié Sud de la baie Saint-Ignace que se concentrent les zones de mouvements de terrain les plus spectaculaires, cette activité étant associée à l'action érosive des vagues. L'île du Village et le camping Saint-Ignace sont les sites les plus connus. De façon générale, on y observe essentiellement des mouvements de type décrochement. C'est pourtant bien un glissement de terrain qui s'est produit au camping Saint-Ignace au printemps 1991, car le recul du talus a atteint la vingtaine de mètres. Par rapport à la cote maximale d'opération du réservoir, la hauteur du talus est de 8,5 mètres. Mais par rapport aux basses-eaux d'hiver et de printemps, la hauteur des talus passe à une vingtaine de mètres à cet endroit. Aussi, selon les études géotechniques menées sur le site, il se pourrait que la remontée accélérée du plan d'eau, qui se pratique au mois de mai, ait contribué à ce phénomène.

L'érosion des rives du réservoir Taureau constitue donc un problème sérieux, auquel la seule cartographie des zones à risques de glissements de terrain ne peut répondre. Pour s'ajuster aux problèmes de la variation de la hauteur des talus lors des variations de niveau d'eau, il convient de retenir une hauteur de talus de cinq (5) mètres comme étant une hauteur critique. Quant à la détermination de la hauteur de chaque talus, il convient aussi qu'on prenne en compte l'extension des talus sous l'eau lorsque cela se produit.

L'érosion des rives, dans son ensemble, pose un réel problème, tout d'abord, à cause de son ampleur et de son caractère incessant. Aussi, on constate que plusieurs ouvrages ponctuels ont déjà été réalisés pour stabiliser la rive. À cause de leur caractère ponctuel, ces interventions risquent de s'avérer inefficaces à long terme à certains endroits et, surtout, pourraient porter préjudice aux propriétaires riverains qui tardent à entreprendre de tels travaux. Cette situation n'est pas unique au Québec, où plusieurs réservoirs sont utilisés à des fins de villégiature. Le cas du lac Saint-Jean est sans doute le plus connu et aussi le plus spectaculaire. C'est pourquoi, compte tenu des enjeux actuels et futurs du réservoir Taureau, une solution d'ensemble à ce problème mérite d'être étudiée.

## **Les orientations gouvernementales en matière de gestion faunique et récréative**

### Le développement du réseau des parcs québécois

Améliorer la contribution du réseau des parcs québécois à la protection des milieux naturels et à la satisfaction des besoins de la population en espaces récréatifs.

### La création d'un réseau de parcs régionaux

Améliorer l'accessibilité à de nouveaux espaces naturels protégés et favoriser leur mise en valeur à des fins récréotouristiques dans un contexte de polyvalence.

### La mise en valeur des ressources fauniques

Consolider et adapter les affectations territoriales fauniques de concert avec les partenaires locaux afin d'améliorer leur apport au développement socio-économique régional.

### Le développement de la villégiature

Favoriser le développement de la villégiature sur les terres publiques à des fins récréatives et économiques.

### La mise en valeur du territoire à des fins touristiques

Assurer la contribution du secteur touristique au développement des régions par une mise en valeur accrue des attraits et des activités axées sur la consolidation des produits touristiques prioritaires.

## **Barrage hydroélectrique**

L'exploitation de l'eau se traduit par deux (2) ouvrages d'importance, soit les barrages du lac Kempt et du Taureau qui servent à régulariser les débits de la Saint-Maurice pour les barrages hydroélectriques situés à Grand-Mère. Mentionnons que le barrage du Taureau fait l'objet d'investigations visant à y exploiter éventuellement l'électricité. La consommation d'eau constitue un second usage et se limite à la réserve de Manawan, aux aires de villégiature et aux entreprises fauniques. La réserve de Manawan, par l'importance de sa population, représente le principal de ces utilisateurs.